

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 MARS 2023

Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/04/05/014

OBJET : Complexe sportif Jean Jaurès - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures et d'isolation du 2^{ème} étage : Demande de subventions.

Monsieur MORIN informe le Conseil Municipal du lancement d'une opération de rénovation du 2^{ème} étage du complexe sportif Jean Jaurès situé avenue de l'Auzon. Pour rappel, l'équipement sportif date de la fin des années 1980. De fait, les matériaux de l'époque ne sont plus aussi performants, notamment en termes d'isolation. Les menuiseries extérieures sont également défectueuses et engendrent des déperditions de chaleur importantes.

La commune portant une attention particulière aux infrastructures mises à disposition des associations utilisatrices, a décidé de rénover le 2^{ème} étage du complexe sportif. Une étude de faisabilité a été réalisée en fin d'année 2022 par l'architecte ATELIER MAX.

Les travaux permettront de remplacer le makrolon, isolant majoritaire du 2^{ème} étage, par un matériau similaire mais d'une épaisseur bien plus importante, empêchant au froid de pénétrer en hiver et limitant la chaleur en été. Les menuiseries du 2^{ème} étage seront intégralement remplacées pour améliorer l'étanchéité et une fenêtre sera installée dans le dojo pour donner plus de luminosité.

Des faux-plafonds seront créés et un doublage sera fait sur les murs séparatifs.

Ces travaux seront soumis à une déclaration d'urbanisme et à une autorisation de travaux.

L'ensemble des luminaires du 2^{ème} étage sera remplacé par des luminaires en LED. Les luminaires du dojo seront quant à eux remplacés par le Territoire d'Energies 63 (TE63) (cf. délibération du 16 novembre 2022).

L'ensemble de ces travaux s'inscrit parfaitement dans le dispositif d'aide appelé Fonds Vert porté par l'Etat. Plusieurs axes composent ce dispositif étatique dont l'axe n°1 nommé « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

La commune va donc déposer un dossier très rapidement pour espérer avoir une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des études et des travaux dédiés à cette opération. Il est rappelé que le TE63 participe à hauteur de 8 000 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

DESCRIPTIF	DEPENSES € HT	FINANCEMENT	RECETTES € HT
Etude de faisabilité des travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries	2 000,00 €	Fonds Vert : 50%	48 516,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre pour la conception des travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries	3 000,00 €	TE63 : 8,24 %	8 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'étude thermique	3 432,00 €	Autofinancement communal	40 516 €
Marché de travaux Lot 1-Menuiseries extérieures Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du 2ème étage	50 000,00 €		
Marché de travaux Lot 2-Isolation Travaux d'isolation intérieure du 2ème étage	22 600,00 €		
Remplacement de l'éclairage par un appareillage LED	16 000,00 €		
Total dépenses	97 032 €	Total recettes	97 032 €

Ces montants seront inscrits sur les exercices budgétaires 2023 et 2024.

Après avoir exposé au Conseil Municipal l'ensemble du contenu de cette opération de rénovation du 2^{ème} étage du complexe sportif Jean Jaurès, l'Assemblée est invitée à suivre l'avis favorable émis par la commission « finances » au cours de sa réunion du 27 mars 2023 et à bien vouloir :

- Valider le plan de financement
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11 AVR. 2023
Reçu en préfecture le 11 AVR. 2023

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.